Image not found or type unknown

Régime fiscal et social des dividendes 2016

Fiche pratique publié le **01/04/2016**, vu **796 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le nouveau régime fiscal des dividendes supprime l'acompte fixe et la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire.

1) Régime fiscal des dividendes

Les dividendes perçus en 2016 sont donc automatiquement soumis au barème progressif de l'impôt.

L'abattement fixe de 1525 euros ou 3 050 euros et l'option pour le prélèvement libératoire d'IR ont été supprimés. L'abattement de 40% restant lui maintenu.

2) Régime social des dividendes

Les dividendes sont également imposés aux prélèvements sociaux, qui représentent 15.5 %.

Depuis la loi de finances pour 2013, le dividende supérieur à 10 % du capital détenu par le gérant d'une SARL/EURL est soumis aux cotisations TNS.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/regime_fiscal_social_dividendes.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés